

Parlement, dans le Commonwealth britannique, c'est le droit de débattre et de discuter les mesures d'impôt et de dépenses proposées par les conseillers de Sa Majesté, et de refuser de voter des fonds si le Parlement le juge à propos. Comme l'a dit l'honorable député d'Assiniboïa, nous discutons actuellement la question de savoir si le gouvernement, et plus expressément le bureau du Conseil privé, mérite d'être autorisé à dépenser de nouveaux fonds. Au moment où nous débattons la question, je prétends que nous avons le droit d'examiner les actes du gouvernement. Je répète la demande adressée au ministre des Finances de se montrer une fois pour toutes à la hauteur de ses responsabilités, de reconnaître l'importance du Parlement, et de cesser de retarder les travaux du comité par ses interventions déraisonnables...

**Des voix:** Règlement!

**M. Argue:** A propos de la question de Règlement, je trouve que le point soulevé par le ministre est un des plus illogiques qu'il ait jamais soulevés. Il a dit que cette décision négative a été prise dans le passé, et que les crédits se rapportent à l'année financière à venir. Partant de cette prémisse, c'est-à-dire du fait que je veux débattre quelque chose qui s'est passé il y a quelques jours,—et c'est encore très récent,—il prétend, sous prétexte que ce crédit, de même que les autres, entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, il est antiréglementaire de débattre la question dont j'ai parlé. S'il avait gain de cause, monsieur le président, le Parlement ne pourrait pas dire un mot des présents crédits avant le 1<sup>er</sup> avril. Cependant, le gouvernement a besoin d'argent et, par conséquent, les crédits doivent être étudiés à ce moment-ci. Si l'opinion du ministre avait été la bonne, le débat qui vient de se terminer au sujet du chômage n'aurait pas pu avoir lieu. Il aurait fallu attendre au 1<sup>er</sup> avril, lorsque les crédits entreraient en vigueur, pour pouvoir tenir un débat.

Je dis aussi avec grand respect, monsieur le président, que le Parlement a été réduit au silence sur cette question en vertu du commentaire 161 qui, je pense, pourrait bien être changé. Néanmoins, conformément au commentaire 161, la voix du Parlement sur cette question importante de droits humains et de libertés fondamentales n'a pas pu se faire entendre pendant un an. Je dis que ce silence devrait cesser.

**L'hon. M. Fleming:** Pourrais-je avoir une décision sur la question de Règlement que j'ai posée, monsieur le président? L'honorable député ne parle pas du tout du rappel au Règlement.

[M. Winch.]

**M. Argue:** L'honorable ministre ne peut invoquer le Règlement lorsqu'on étudie une question de Règlement. J'aurais cru qu'un homme si bien au courant du Règlement saurait qu'il n'est pas permis d'interrompre par un rappel au Règlement l'étude d'une question de Règlement.

Je vous ai demandé respectueusement, monsieur le président, de prendre en considération la situation dans laquelle le Parlement se trouve pour ce qui est de l'étude de cette importante question, et j'ai dit qu'en vertu du commentaire 161, le Parlement a été réduit au silence pendant un an et que, bien que cet article du Règlement permette d'imposer le silence au Parlement pendant cette période, le Parlement ne devrait pas être réduit au silence ce soir lorsqu'il s'agit de traiter de ce sujet qui, d'après le Règlement, peut être étudié. Je dis que cette question est bien pertinente à l'étude du chômage, de la loi sur l'assurance-chômage et de toute autre question qui se rattache aux postes des présents crédits.

**L'hon. M. Pearson:** Naturellement, il est bien clair que, dans le passé, on a accordé une grande latitude dans le débat relatif aux demandes des crédits provisoires. Comme je l'ai déjà dit, il y a au hasard de 1959 un très bon précédent qui illustre la latitude qu'on accordait d'habitude. La façon de procéder à cette époque s'est poursuivie pendant plusieurs années et beaucoup d'honorables députés ont abordé une variété de sujets. Vers la fin du débat, l'honorable député de Prince-Albert, le premier ministre actuel, s'est levé pour présenter un sujet, et voici ses paroles...

**L'hon. M. Fleming:** A quelle page?

**L'hon. M. Pearson:** A la page 2845. Il a dit:

Monsieur le président, il y a une question que je veux porter à l'attention du ministre du Revenu national...

L'honorable député a parlé sur ce sujet pendant quelques minutes...

...et il s'agit de la nécessité de prendre des mesures destinées à garder le port de West-Plouar, en Saskatchewan, ouvert de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

**L'hon. M. Fleming:** Quel rapport cela a-t-il avec l'objection soulevée maintenant?

**L'hon. M. Martin:** Cela vous fait, certes, paraître ridicule.

**L'hon. M. Pickersgill:** Cela vous montre comment vous agissiez quand vous siégiez de ce côté-ci.

**M. le président:** La décision que j'ai rendue cet après-midi à propos des observations de